

LA PAROLE EST À NOUS

En publiant *Ici les habitants*, nous voulons que le maximum d'habitants puisse être tenu au courant de ce qu'il se passe au sein de la com com Creuse Grand Sud. Vous pouvez demander à le recevoir par mail, le trouver sur facebook, l'imprimer et le diffuser autour de vous.

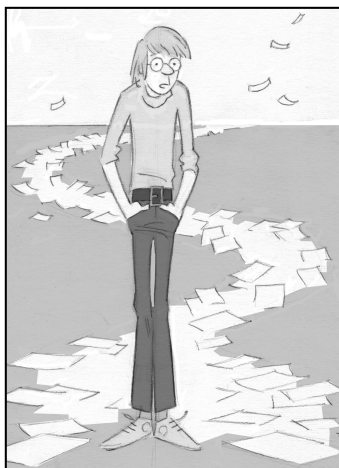
Photocopiez-le, déposez-le chez les commerçants, distribuez-le à vos voisins.

Jeudi 15 décembre 2016

Des habitants parlent aux habitants
Communauté de communes Creuse Grand Sud



Le jeune Hippolyte Reauvitte a parcouru le rapport final de la mission de conseil de la DRFIP et nous fait part de ses commentaires



« Alors, ça commence fort :

« La réalité de la Communauté de communes Creuse Grand Sud est celle d'une collectivité en quasi cessation de paiement (...). Cette situation extrêmement grave [est] de nature à mettre en cause la capacité de la collectivité à continuer d'exercer ses compétences. (...) La collectivité [est] dans une situation chronique d'insolvabilité ». Eh beh dis donc ...

« Avec ça, le déficit cumulé prévisible au 31/12/2016 – c'est-à-dire, le déficit de 2016 auquel on ajoute le cumul des déficits antérieurs – est de 3,564 millions d'euros. On tacle les gens qui ne savent pas gérer leur budget familial, mais là, c'est juste une poignée de gugusses qui a endetté 13 000 personnes pour des années ...

« Le 24 octobre 2016, plus de 2 millions d'euros de factures n'étaient pas payées, dont

469 000 euros de « factures reçues non comptabilisées ». Je traduis : de factures planquées dans le tiroir. Ils ont des grands tiroirs à la com com.

« « Cette dégradation importante a été permise par des manquements importants ». Ouh là !!

1. une insincérité budgétaire.

En investissement, des emprunts ont été inscrits au budget « sans rapport avec la capacité financière de la collectivité ». Exemple : 2,92 millions d'euros d'emprunts inscrits en prévision pour 2016 ; réalisation ... zéro. En fonctionnement, pas mieux : des recettes sur-évaluées (ou « en tous cas évaluées de manière approximative et non assurée », comme c'est gentiment dit), et des dépenses « manifestement sous-évaluées ». C'est sûr que si on prévoit un budget avec plein de recettes et pas trop de dépenses, on peut vite se sentir riche ! D'ailleurs, ce « budget prévisionnel hypertrophié (...) a laissé toute latitude pour réaliser des dépenses sans se soucier de leur financement effectif ». Exemple du service d'enlèvement des ordures ménagères : 772 000 euros de dépenses budgétées pour 2016, alors que cela devrait monter au final à plus de 1 million pour l'année ... On devrait se cotiser pour offrir une calculatrice à M. Collin pour Noël.

2. Des contrôles inopérants. Les dépenses ont été engagées « même parfois au-delà des crédits ouverts au budget » ; « aucun contrôle n'est opéré pour vérifier la disponibilité des crédits budgétaires qu'il sera nécessaire de mobiliser pour mandater la facture qui s'ensuivra ».

3. Une présentation faussée des résultats, « rendant de ce fait inopérant le contrôle du Conseil communautaire sur les conditions d'exécution du budget et sur la situation financière de la collectivité ». Par exemple, le compte administratif de 2015 a « oublié » 537 000 euros de dépenses, mais a compté

que 157 700 euros de recettes attribuées à 2015 allaient arriver en 2016, alors que seulement 27 600 euros sont effectivement rentrés. Le déficit du

compte administratif de 2015 n'est donc pas de - 301 100 euros, mais de - 968 150 euros. Légère différence ...

« Alors, le pauvre Conseil communautaire n'avait donc pas les moyens de vérifier ce qui était en train de se passer ??? Sûrement pas ! « Les processus de contrôle et de supervision [...] incombent tout autant à l'administration de la collectivité qu'à son assemblée délibérante ».

« Mais peut-être que la com com n'avait pas les outils de contrôle ?? Trop facile : dans le règlement budgétaire et financier de la com com,

Le 24 octobre 2016, plus de 2 millions d'euros de factures n'étaient pas payées

« *le Président de la Communauté (ou ses délégués) tient la comptabilité des engagements* ». Ça veut dire quoi ? Ça veut dire : retracer tous les montants qui engagent financièrement la collectivité ; mesurer le niveau réel des moyens financiers mobilisés ; suivre la consommation des crédits budgétaires ; connaître le montant des crédits disponibles avant d'engager des dépenses supplémentaires ; et vérifier la cohérence de ces données. C'est exactement ce que font Monsieur et Madame Toutlemonde quand ils vérifient qu'ils ont assez d'argent avant d'acheter quelque chose. Donc non seulement c'est juste une affaire de bon sens, mais en plus c'était marqué noir sur blanc dans le règlement de la com. com. Mais bon, le rapporteur n'est pas trop sévère (pas comme les commissions de surendettement), il fait juste les gros yeux et dit que, maintenant, il va vraiment falloir le faire « *comme y oblige la loi* ». Pas trop dure, la sanction.

« Il y a quand même des questions que je me pose :

« D'abord, je croyais que le mandatement des dépenses faisait l'objet d'une vérification par la trésorerie, et qu'aucun paiement ne pouvait se faire si les crédits n'étaient pas prévus au budget. Le maire et la secrétaire de mairie de ma commune n'arrêtent pas de râler contre les contrôles de la trésorerie pour la moindre gomme qu'ils veulent acheter. Et là, rien ? nix ? nada ... ?

« Et puis, je croyais que les collectivités votaient toujours le compte administratif – qui retrace les comptes réels de l'année précédente – comme égal au compte de gestion – qui est la comptabilité faite par la trésorerie pour la même période. Si le compte administratif 2015 était faux, est-ce que le compte de gestion 2015 était également faux ? Ou alors, est-ce qu'ils étaient différents ? Dans les deux cas, comment c'est possible ??? Pour mémoire, le 23 mars 2016, le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2015 après que Monsieur Robert Cuisset ait informé le Conseil que les comptes de gestion sont bien identiques aux comptes administratifs. Je vous le redis comme c'est écrit.

« J'aimerais vraiment bien savoir ce que la trésorerie répond à ça ... »

Nous aussi, Hippolyte, on aimerait bien savoir !

T'assures ?

Le 30 novembre dernier, le conseil communautaire a accordé à l'unanimité à Messieurs Moine et Cuisset le bénéfice de l'assurance fonctionnelle de la communauté, dans le cadre de la plainte contre X qu'ils ont déposée. Cette protection a été étendue à l'ensemble des membres du conseil.

Ici les Habitants vous offre un petit cours de droit public :

Lorsqu'un agent public a été poursuivi par un tiers pour une faute de service, la collectivité publique doit, dans la mesure où une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions n'est pas imputable à cet agent, le couvrir des condamnations civiles prononcées contre lui ».

S'agissant de la responsabilité pénale, la loi prévoit que la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection à son exécutif (président et vice-présidents) ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions, lorsque l'élu concerné « fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ». La protection pénale comprend les frais de justice, mais pas la condamnation, compte tenu du principe de la personnalité des peines.

Dans ces deux régimes (civil et pénal), l'existence d'une faute personnelle détachable des fonctions d'élu local exclut toutefois celui-ci du bénéfice de la protection juridique.

Si le juge reconnaît le caractère détachable et personnel de la faute de l'élu, la collectivité locale est ainsi fondée à se retourner contre celui-ci pour obtenir le remboursement des sommes qu'elle a exposées dans le cadre de cette procédure.

Bon, ça n'a pas empêché la mémé de rouffer ...



« T'rend t-y compte mémène, not pauv monde tourne bredin !

J'ai écouté dire à radio toupî, qu'ces messieurs les élus d'la commecomme, ya ptéte ben des dames aussi, mais pas guère, y zont d'mandé à c'qu'on leur paye une assurance pour toutes les bêtises qu'y font.

Avec nos sous en plus de ça.

Dans l'temps on était apprentis un long temps avant de progresser et qu'c'était r'connu qu'on savait !

« Ça m'fait penser à not maître, tu t'rappelles monsieur marchedroit qui nous apprenait pour passer le certificat. Les coups d' règles si on savait pas nos tables ? et ben en histoire, y nous disait : au départ tout le monde y chassait pour manger, pis après yen a , ceux qu'aimaient bien la trifouille, qu'ont dit aux zotres : on vous défend et pis vous nous nourrissez ; ça a marché qu'un temps. Ces châtelains, y zont été faire les beaux plus loin et moins y défendaient les pov gens et plus y fallait les nourrir ! Alors un jour ya eu la révolution ! et tout le monde s'est trouvé sur l'même barreau en bas de l'échelle !

Et aujourd'hui, ça s'rait y pas en train d'recommencer ? qu'on veut nous faire payer les fredaines des gars qui font rien pour nous ?

Va falloir r'sortir les fourches mémène, j'te l'dis ça va faire monter l'rouge à plus d'un.

On va aller réclamer une assurance nous aussi, une assurance pour les augmentations d'impôts ! »

La mémé qui rouffe

Vous aussi, vous avez envie de rouffer ?

Écrivez donc à la « commecomme » pour lui demander de prendre une assurance pour tous les citoyens contre les hausses d'impôts ... !!!

**Prochaine réunion du conseil communautaire
Mardi 20 décembre, 19h, à Felletin (salle polyvalente)**